

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 18 décembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : GALLAND Ginette, THEVENET André, DANJEAN Catherine (Pouvoir à LANGERON Danielle), CHARPIGNY Mathilde. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

- a approuvé, par 15 voix pour et 1 abstention, les décisions modificatives suivantes

	<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	C/60611	+ 4000 €	C/73111	+ 10000 €
	C/6247	+ 6000 €		
TOTAL		10000 €		10000 €

	<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	C/2152-21	+ 4500 €	C/1341	14 332.48 €
	C/2315-49	+ 12700 €	C/1331	- 14 332.48 €
	C/2161-53	- 2200 €		
	C/2313-27	- 15000 €		
TOTAL		0 €		0 €

LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 :

➤ EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE GAZ : TRAVAUX QUI SERONT REALISES CONJOINTEMENT AVEC LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE REALISES PAR LE SYDESL (TRANCHEE COMMUNE) :

- PRESENTATION DU DEVIS DE GRDF (Extension du réseau public de gaz)

- a décidé à l'unanimité de valider le devis de GRDF relatif à l'alimentation au réseau public de gaz du projet de lotissement « Les Guiblanches 3 » pour un montant de 1765 € HT soit 2118 € TTC.

- donne pouvoir à M. le Maire afin de passer commande pour la réalisation desdits travaux d'extension au réseau de gaz, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires s'y rapportant et pour signer la convention correspondante avec GRDF.

- SOLLICITATION D'UN DEVIS AUPRES DE LA SOCIETE BOUYGES ES (ENTREPRISE TRAVAILLANT POUR LE SYDESL EN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE) POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DES LOTS AU RESEAU GAZ

- a décidé à l'unanimité de solliciter un devis auprès de l'entreprise BOUYGUES Energies et Services – 71290 CUISERY pour la viabilisation des lots du Lotissement « Les Guiblanches 3 » au réseau de gaz en tranchée commune avec les travaux de viabilisation du réseau électrique et de l'éclairage public.

- donne pouvoir à M. le Maire afin de solliciter ledit devis et entreprendre toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

➤ EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (AEP) PAR LE SYNDICAT SIE BASSE SEILLE :

- PROJET DE TRAVAUX EN TRANCHEE COMMUNE POUR LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- a pris connaissance du devis pour l'extension du réseau d'adduction en eau potable (devis pris en charge par le SIE).

- SOLLICITATION D'UN DEVIS AUPRES DU PRESTATAIRE DU SIE (MARCHÉ A BONS DE COMMANDE, ENTREPRISE NON CONNUE POUR 2015) POUR LA REALISATION EN TRANCHEE COMMUNE DE LA VIABILISATION DE L'ASSAINISSEMENT

- a décidé à l'unanimité de solliciter, pour la viabilisation des futurs lots du Lotissement « Les Guiblanches 3 » au réseau d'assainissement collectif, un devis auprès de la même entreprise qui sera retenue par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Seille (via un marché à bons de commande) pour l'alimentation dudit lotissement au réseau d'eau potable, afin que les travaux soient chiffrés et réalisés en tranchée commune.

- donne pouvoir à M. le Maire afin de solliciter ledit devis et entreprendre toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

- DEVIS POUR VIABILISATION AEP

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis établi par la Lyonnaise des Eaux -71104 CHALON SUR SAONE relatif à la création de sept branchements au réseau d'eau potable dans le Lotissement « Les Guiblanches 3 » pour un montant de 7963.28 € HT soit 9555.94 € TTC.

- donne pouvoir à M. le Maire afin de passer commande pour la réalisation desdits travaux de branchement au réseau d'eau potable et pour entreprendre toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

VIABILISATION DU BATIMENT NEUF DU GARAGE MOSSU ET DES GARAGES DE L'EHPAD EXISTANT :

➤ EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ADDUCTION EN EAU POTABLE PAR LE SYNDICAT SIE BASSE SEILLE :

- PROJET DE TRAVAUX EN TRANCHEE COMMUNE POUR LA VIABILISATION DU NOUVEAU BATIMENT DU GARAGE MOSSU ET DES GARAGES DE L'EHPAD EXISTANT (Reconversion futurs logements) POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – INFORMATION SUR LE DEVIS AEP PRIS EN CHARGE PAR LE SIE
- a pris connaissance du devis de la société SOTRAP pris en charge par le SIE.
- ETUDE DU DEVIS POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EN TRANCHEE COMMUNE AVEC L'AEP) DE LA SOCIETE SOTRAP (TITULAIRE DU MARCHE A BONS DE COMMANDE DU SIE EN 2014)
- a validé, à l'unanimité, le devis de la société SOTRAP TP – 71480 VARENNES-SAINT-SAUVEUR relatif au branchement au réseau d'assainissement collectif du bâtiment neuf du garage MOSSU et des garages de l'EHPAD existant (en tranchée commune avec l'alimentation au réseau d'eau potable) pour un montant de 11391.15 € HT soit 13669.38 € TTC.
- autorise M. le Maire à passer commande pour la réalisation desdits travaux et entreprendre toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

FUTUR CONTRAT DE CANAL DE LA SEILLE NAVIGABLE :

➤ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DESIGNANT LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE POUR REPRESENTER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DONT LA COMMUNE DE ROMENAY POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

- a décidé à l'unanimité de désigner le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne afin de représenter l'ensemble des collectivités territoriales concernées (dont la commune de Romenay) pour la signature d'un contrat de canal avec le Conseil Régional de Bourgogne.

➤ PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DEMANDE DE REALISATION D'AMENAGEMENT SUR ET/OU EN BORDURE DE SEILLE (PONTON AU GRAINETIER, AU PONT DE RATENELLE...) POUR LA CONTRIBUTION AU FUTUR CONTRAT DE CANAL DE LA SEILLE NAVIGABLE

- a décidé à l'unanimité, dans le cadre de ce contrat de canal, et en tant que commune dont le territoire est longé par la Seille, d'étudier l'aménagement d'un ponton en bordure de la Seille, au niveau de l'ancien port, au lieudit « Le Grainetier », à proximité du bâtiment de la Maison du Grainetier, voire le réaménagement de la structure existante.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SPECIAL POUR SIEGER A L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES DE LA SEMCODA (UNE REUNION PAR AN)

- a désigné, par vote à bulletins secrets, M. Jérôme LAURENT, Conseiller Municipal, comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA (9 voix pour M. Jérôme LAURENT, 6 voix pour M. Roger DONGUY et 1 bulletin blanc). (En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale).

PROJET DE SIGNALÉTIQUE AUX INTERSECTIONS ENTRE LA RUE DES JARDINS, LA RUE DU MOULIN, LA RUE JEAN JAURES ET LA RUE NOUVELLE (PANNEAUX + MARQUAGE AU SOL SUITE A PLUSIEURS ACCIDENTS)

- a décidé, la mise en place de nouveaux STOP (marquage au sol + panneaux) aux diverses intersections entre la Rue des Jardins, la Rue du Moulin, la Rue Jean Jaurès et la Rue Nouvelle.
- a décidé par 13 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre de retenir la proposition n°2.
- donne pouvoir à M. le Maire pour la mise en place de la signalétique correspondante.

PROBLEMATIQUE DE CIRCULATION « PLACE DU MUSEE » (LIVRAISONS SEMI-REMORQUES, SECURITE, TONNAGE REGLEMENTE...)

- a pris connaissance de la problématique des livraisons par des véhicules poids lourds et a chargé Monsieur le Maire de faire le point sur ce dossier.

RENOUVELLEMENT DU CDD DE Mlle MOUCHET Chloé A COMPTER DU 05.01.2015 (TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES ET POSTE SAISONNIER AU MUSEE DU CHAMP BRESSAN A COMPTER DU 15.05.2015)

- a décidé à l'unanimité, de recruter Mlle MOUCHET Chloé en qualité d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} Classe non titulaire en CDD du 05.01.2015 au 14.05.2015 inclus afin d'effectuer l'animation des TAP et du 15.05.2015 au 31.10.2015 inclus afin d'exercer les fonctions d'agent saisonnier au sein du Musée du Terroir situé dans la Ferme du champ Bressan ainsi que l'animation des TAP en période scolaire.
- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et à signer les contrats s'y rapportant.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE DES ATSEM – Mmes CARRY Catherine et GUERIN Valérie (PROTECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES METIERS DE L'EDUCATION) : RECONDUCTION DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE ROMENAY (39€ par agent par an)

- a décidé à l'unanimité de rembourser respectivement à Mmes CARRY Catherine et GUERIN Valérie, exerçant toutes deux les fonctions d'ATSEM au sein de l'école de Romenay, le montant de la cotisation annuelle (39 € au titre de l'année 2015) de leur assurance professionnelle individuelle « Métiers de l'Education » (protection des risques professionnels des métiers de l'Education).

- autorise à l'unanimité M. le Maire à procéder auxdits remboursements.

REVISION DES DIVERS TARIFS (PHOTOCOPIES, LOCATIONS DE SALLES, CONCESSIONS CIMETIERE, DROITS DE PLACE, MUSEE, ENCARTS PUBLICITAIRES, ETC...)

- a décidé à l'unanimité de ne pas apporter de modifications tarifaires au 01.01.2015.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. DELORE Denis pour la construction d'un abri de jardin de 25 m² sur sa propriété située « 769, Rte de Bicheniche » (demande accordée le 11.12.2014).

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par M. GALLAND Marc pour des travaux de rénovation et réaménagement de l'habitation + démolition partielle annexes habitation sur sa propriété située « 24 Rue Jean Jaurès ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- des photos des panneaux installés par l'ONF

- de l'arrêté de dissolution du SIVU ROMENAY-RATENELLE

- des remerciements de l'ensemble du personnel communal pour le pot de fin d'année offert par M. le Maire et ses adjoints le 16.12.2014.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

